



Communiqué de presse

Paris, le 24 Septembre

WI-FI : LA MAIRIE DE PARIS DEBRANCHE LE CHS !

En novembre 2007, la Ville de Paris avait désactivé les bornes Wi-fi dans quatre bibliothèques (Lancry 10^{ème}, Faidherbe 11^{ème}, Italie 13^{ème}, et Vandamme 14^{ème}) après un vote du Comité Hygiène et Sécurité (CHS) de la Direction des Affaires Culturelles.

Avant même la tenue d'un nouveau CHS sur la question, l'administration parisienne prépare le rebranchement des bornes désactivées dans la plus totale opacité. Des demandes de rendez vous sont déjà prise avec les quatre bibliothèques concernées par le moratoire, pour y envoyer des techniciens chargés de réactiver les bornes Wi-fi. Les personnels ne sont pas prévenus et les responsables des établissements n'ont visiblement rien à dire !

Le vote du CHS prévu le 7 octobre qui doit valider la position de l'administration est il déjà connu ?

Est-ce pour cette raison que la Mairie de Paris refuse d'entendre des avis indépendants et contradictoires sur ce sujet ? Cet organisme paritaire que doit être le CHS n'est il qu'une instance factice pour la mairie ?

Un premier Comité Hygiène et Sécurité programmé le 18 septembre dernier avait déjà été boycotté par la majorité des organisations syndicales, suite à l'interdiction du Maire de Paris d'entendre les experts indépendants nommés par les représentants du personnel.

Ces pratiques démontrent que le problème des ondes électromagnétiques en terme de santé publique n'est pas pris en considération par le Maire de Paris, que les personnels qui se sont plaints des effets possibles de ces ondes, sont méprisés et rejetés.

Ces méthodes sont d'autant plus incompréhensibles que le CHS n'est que consultatif. Il n'émet qu'un avis qui n'a aucune valeur de contrainte.

Au moment où le Parlement Européen vote une résolution sur la nécessaire révisions des normes d'expositions aux ondes électromagnétiques (GSM, Wimax, mais aussi Wi-fi), la Mairie de Paris semble aller dans un sens contraire à la santé des agents et des usagers .

La conférence citoyenne votée par le Conseil de Paris en juin dernier, pour débattre des effets des ondes électromagnétiques semble de fait vidée de son sens et apparaît comme un prétexte de plus, pour ne pas aborder ce sujet avec les personnels

Le Supap-FSU demande à Bertrand Delanoë et à Christophe Girard son adjoint à la culture d'aborder sereinement et sérieusement ce débat, de faire cesser toutes pratiques contraires au dialogue social et favoriser un fonctionnement démocratique et respectueux des instances paritaires. Le supap-FSU propose toujours dans ce cadre, la poursuite du moratoire voté en novembre 2007, la création de « zones blanches » et le développement des connexions filaires pour un accès à l'Internet pour tous, à l'instar de ce qu'a fait la Bibliothèque Nationale de France, en avril dernier.

Pour tous contact Supap-FSU, les membres du CHS de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris

Agnes Dutrévis 01 44 70 12 82

Marie Claude Sémel 06 63 56 11 33

Bertrand Pieri 01 44 70 12 80